

République Française**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°020/2023****Séance du 17 mai 2023**

L'an deux mille vingt trois, et le dix sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme MANE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, M. JURADO

Absents excusés : Mme LIRON (donne pouvoir à M. JURADO), Mme BOUCHOT (donne pouvoir à Mme MANE), Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme ZAJDNER)

Absent non excusé :

Secrétaire : M. MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procurations :	03

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS SPECTACLES

Rapporteur : Josée FAUQUET

Madame FAUQUET rappelle la délibération 079/2020 du 26 novembre 2020 instaurant la mise en place de tarifs pour les spectacles.

Considérant que la commune développe une politique culturelle où la programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, cirque, etc.) a pour objectif d'être accessible au plus grand nombre, elle propose aux membres du conseil de revoir les tarifs de la billetterie spectacle afin qu'ils correspondent au mieux aux différents spectateurs.

Elle propose les tarifs suivants :

- Plein Tarif : 8 € (huit euros)
- Tarif réduit (jusqu'à 18 ans et pour les bénéficiaires des minimas sociaux sur présentation d'un justificatif) : 4 € (quatre euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour :

- Valide cette tarification qui restera applicable tant qu'une nouvelle délibération ayant le même objet ne sera pas intervenue.
- Abroge la délibération 079/2020



Saint-Dionisy, le 17 mai 2023

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE